L'Hon. M. HOLTON-Mais l'hon. monsieur me permettra de lui rappeler qu'à Sherbrooke il a promis, en son nom et au nom de ses collègues, que pendant cette session, le gouvernement présenterait un bill pour amender la loi des écoles du Bas-Canada. Cette déclaration a été répétée par l'hon. solliciteur-général du Bas-Canada, au nom du gouvernement, dans le cours de Certaines interpellations à ce sujet qui ont eu lieu durant l'absence de l'hon. ministre des finances. Et maintenant, l'hon. monsieur déclare formellement que cette promesse ne sera pas tenue. Il s'en suit que les populations du Nouveau-Brunswick, au nombre des bons tours qu'elles ont joués au ministère Canadien en usant de leur franchise électerale pour rejeter un projet qu'il avait mis en avant sans l'autorisation de la législature et au risque de révolutionner le pays, obtiennent ce résultat inattendu, savoir : que nos hon. ministres ne se croient plus liés par les engagements qu'ils ont pris vis à-vis

de la chambre et du pays.

L'Hon. M. GALT-Pas le moins du monde! L'Hon. M. HOLTON - J'ai droit de parler au moins des engagements relatifs à pamendement de la loi des écoles du Bas-Canada. Personne ne comprend mieux que l'hon. monsieur l'à-propos de mon observation. Elle peut ne pas être appréciée par les membres du Haut-Canada, mais l'hon. monsieur sait combien les protestants du Bas-Canada tiennent à voir cette question réglée avant que le pays ne se prononce sur la confederation. On a cru, d'après les assurances de ce monsieur, que cette question serait réglée avant que le vote définitif ne fût pris sur la confédération. Il ne s'agit pas d'autre chose. Et maintenant l'hon, monsieur nous fait dire par son chef que la confédération va être votée immédiatement, et que des commissaires vont passer en Angleterre pour obtenir un bill impérial basé sur ces résolutions, tandis que lui, le grand champion protestant du Bas-Canada, dit à ses coreligionnaires que cette mesure ne sera finalement examinée qu'à la prochaine session. Ainsi donc, j'avais raison de dire qu'un des résultata les plus curieux du vote de la population de Nouveau-Brunswick est que le grand champion protestant du Bas-Canada ne Oroit plus obligé de remplir les promesses faites a son pays et ses coreligionnaires, mais veut attendre la prochaine session, pour Profiter saus doute du changement de circonsances. (Ecoutes!)

L'Hon. M. GALT—Il me semble que l'hon, membre pour Chateauguay prend un bien vif intérêt à cette question, et cela m'étonne. Je le remercie beaucoup de ses bons avis à l'effet que je ne dois point désappointer ceux que j'ai l'honneur de représenter. Mais je trouve un défaut dans sa déclaration, c'est qu'il me cherche une vraie querelle d'Allemand. L'attitude du gouvernement a été franchement expliquée par l'hon. procureur-général du Haut-Canada, et il ne peut plus y avoir de malentendu. Nous admettons que les derniers évènements du Nouveau-Brunswick réclament l'attentiou spéciale du gouvernement, qui a formellement déclaré ce qu'il comptait faire. En ce qui regarde la question de l'éducation, le ministère a été non meins explicite. Le gouvernement fera amender cette loi conformément à ses déclarations avant que la confédération ne passe. Il me semble inutile de répéter ce qui a été dit, car je ne puis rien ajouter aux assurances qui ont été données. (Locutes!)

L'Hon. J. H. CAMERON—Je désire une explication de l'hon. procureur-général du Haut-Canada. Cet hon. monsieur a dit qu'un vote de crédit serait demandé à la chambre pour d'ici à la prochaine session. Je suppose que ce sera au mois de juillet ou en août, mais le service des volontaires à la frontière expire au mois de mai. Ce vote de crédit comprendra-t-il le montant nécessaire pour continuer le service actuel, si le gouvernement juge nécessaire de maintenir nos troupes en garnison après le premier août, par exemple? Je désirerais avoir une réponse sur ce point, si toutefois le gouvernement a réglé la question. Il serait à regretter que les affaires du pays fussent ainsi entravées. Si le gouvernement est déterminé à presser la mesure de la confédération, et si l'hon, procureur-général du Haut-Canada se rend en Angleterre avec quelques-uns de sos collègues, il est nécessaire que la chambre s'ajourne sans s'occuper des questions ordinaires. D'un autre côté nous pourrions, en quelques somaines, régler toutes nos affaires, et lorsque la délégation sera de retour d'Angleterre nous pourrions donner toute notre attention au résultat de cette mission. Même en pressaut la question de la confédération, comme l'a indiqué l'hou. procureur-général, nous aurions le temps, avant le premier avril, de régler toutes nos autres affaires. (Ecoutes!)

L'Hon. M. GALT—Je repondrai à la question que mon hon. ami vient d'adresser